



## Régime D'accréditation Des Laboratoires Vétérinaires (VLAS)

### Contexte

Le programme d'accréditation des laboratoires vétérinaires SADCAS (VLAS) a été créé en octobre 2009 dans le cadre du programme d'accréditation des laboratoires d'essais. VLAS est exploité conformément à la norme ISO / CEI 17011: Évaluation de la conformité - Exigences générales pour les organismes d'accréditation accréditant les organismes d'évaluation de la conformité.

### Le besoin d'accréditation

Des résultats de laboratoire valides sont essentiels pour le diagnostic, la surveillance, le commerce et la confiance des clients. Des résultats précis peuvent être obtenus en utilisant de bonnes pratiques de gestion, des méthodes de test et d'étalonnage valides, des techniques appropriées, un contrôle de la qualité, une assurance de la qualité, tous travaillant ensemble au sein d'un système de qualité solide. L'accréditation, qui consiste à reconnaître à un organisme d'évaluation de la conformité sa compétence dans l'exécution de tâches spécifiques, est une stratégie permettant aux laboratoires vétérinaires d'obtenir des résultats toujours précis et fiables. Pour les laboratoires vétérinaires, il est important de démontrer la compétence sous-tendue par un système de qualité qui répond aux exigences de la norme internationale ISO / CEI 17025, ainsi qu'aux réglementations et directives nationales et internationales applicables telles que l'Office international des épizooties (OIE). Partout dans le monde, de nombreux pays comptent désormais sur l'accréditation comme moyen d'évaluer indépendamment la compétence des laboratoires vétérinaires.

Avec le lancement de l'Accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAA), l'accréditation est sur le point de jouer un rôle clé pour faciliter le commerce en améliorant la protection des consommateurs et de l'environnement, et améliorer la compétitivité des produits et services de la SADC à la fois dans le cadre volontaire et domaine réglementaire.

L'accréditation des laboratoires vétérinaires conformément à la norme ISO / IEC 17025 offre un certain nombre d'avantages :

- C'est un moyen de démontrer la compétence aux clients internes et externes ;
- C'est une garantie de résultats de test fiables ;
- Il augmente la fiabilité des produits ;
- Il réduit les coûts associés aux tests répétitifs et le temps perdu est minimisé ;
- C'est une exigence du marché mondial ;
- Il facilite le commerce et la croissance économique.

### Conditions d'accréditation

L'accréditation est liée à la compétence et c'est important car cela signifie beaucoup plus que d'avoir et de suivre des procédures documentées. La compétence signifie également que le laboratoire :

- Possède des méthodes, procédures et spécifications d'essai techniquement valides et validées qui sont documentées conformément aux exigences des normes et / ou des directives sélectionnées ;
- dispose d'un personnel qualifié adéquat qui comprend la science derrière les procédures ;
- Possède un équipement approprié et adéquat ;
- Dispose d'installations adéquates et d'un contrôle environnemental ;
- Dispose de procédures et de spécifications qui garantissent des résultats précis et fiables ;
- Peut prévoir les besoins et problèmes techniques ;
- Peut faire face et prévenir les problèmes techniques qui peuvent survenir ;
- Peut estimer et contrôler avec précision l'incertitude des tests ; et
- eut démontrer sa capacité à effectuer les méthodes d'essai utilisées.

### Domaines de test

Les domaines de test actuellement proposés sur le SADCAS VLAS sont :

- Microbiologie
- Sérologie
- Virologie
- Chimique
- Histologie
- Cytologie
- Toxicologie
- Biologie moléculaire
- Pathologie

Les domaines de test sont listés dans SADCAS TG 03 : Domaine d'accréditation.

### Critères d'accréditation

Les laboratoires vétérinaires souhaitant être accrédités sur le SADCAS VLAS doivent se conformer à la Norme internationale ISO / CEI 17025 : Exigences générales pour la compétence des laboratoires d'essais et d'étalonnage,







Exigences d'accréditation, réglementations et directives nationales et internationales applicables, par exemple Office International des exigences d'Epizooties (OIE).

## Le processus d'accréditation

Un laboratoire vétérinaire souhaitant être accrédité :

- Soumet directement à la SADCAS dûment complétée SADCAS F 43 (b): demande d'accréditation du laboratoire d'essais accompagnée du manuel de qualité du laboratoire, et SADCAS F 43 (f) dûment complétée: demande d'approbation du personnel, c'est-à-dire représentant désigné et signataire technique dans le cas des laboratoires d'essais et SADCAS F 44: Accord d'accréditation SADCAS.
- A réception, SADCAS procède à un **contrôle d'exhaustivité des dossiers** de candidature.
- SADCAS fournit au demandeur un devis détaillé basé sur le champ d'application. Si cela est acceptable, le demandeur signe et retourne le devis dûment signé à SADCAS.
- SADCAS procède à un **examen de la documentation** du manuel qualité du demandeur et fournit un retour d'information au demandeur qui, en cas de non-conformité, met en place des mesures correctives. Si le manuel qualité répond à toutes les exigences de la norme, le demandeur en informe SADCAS et la demande passe à l'étape de l'évaluation.
- Les **pré-évaluations** sont facultatives mais peuvent être obligatoires en fonction des conditions d'acceptation du régulateur, le cas échéant. La pré-évaluation est une visite sur place pour vérifier si le demandeur est prêt à l'accréditation.
- Une **première évaluation** des compétences de l'organisation est entreprise sur place et comprend une réunion d'ouverture, une évaluation, le témoignage de certaines activités techniques et une réunion de clôture. Les résultats de l'évaluation sont enregistrés comme non-conformités lorsque le laboratoire doit prendre des mesures correctives.

## Évaluateurs

Les évaluateurs sont des experts des secteurs public et privé ainsi que des institutions / associations techniques de la région de la SADC qui ont été formés, qualifiés et enregistrés comme évaluateurs par la SADCAS. Les

évaluateurs formés et qualifiés par d'autres organismes d'accréditation et évalués pour leur compétence peuvent également entreprendre des évaluations au nom de la SADCAS. Une évaluation est effectuée par une équipe d'évaluation composée d'un chef d'équipe et d'au moins un évaluateur technique ayant une expertise dans la portée de l'évaluation. L'équipe d'évaluation fait des **recommandations pour l'accréditation**.

## Certificat d'accréditation

La **décision d'accréditation** est prise par une équipe indépendante, le Comité d'agrément d'accréditation, basée principalement sur les informations recueillies lors d'une évaluation. Le certificat d'accréditation est valable 5 ans et renouvelé selon les termes et conditions du VLAS.

## Évaluation et réévaluation périodiques sur place

Afin de maintenir l'accréditation, des évaluations périodiques sur place sont effectuées au plus tard 12 mois après la date d'accréditation par la suite annuellement ou au plus 24 mois à compter de la date de l'évaluation précédente pour la durée du cycle d'accréditation de 5 ans.

Les **réévaluations** sont effectuées au moins 6 mois avant la fin du cycle d'évaluation de 5 ans.

## Appels

Les appels des laboratoires concernant une décision d'accréditation doivent être formulés par écrit et transmis au directeur général dans les 3 mois suivant la cause de l'appel. Les appels sont traités conformément à SADCAS AP 08 : Procédure de traitement des commentaires des clients qui maintient l'indépendance et l'impartialité.

## Frais d'accréditation

Les frais d'accréditation SADCAS sont contenus dans SADCAS AP 02 : Frais de service SADCAS. Les frais qui y figurent sont des estimations. Des devis individuels sont fournis sur la base des estimations de frais qui y figurent. Les frais d'accréditation SADCAS sont révisés chaque année.

## Documents d'accréditation

Les documents d'accréditation SADCAS sont disponibles sur le site Web SADCAS [www.sadcas.org](http://www.sadcas.org)



**Pour de plus amples informations, veuillez contacter :**

Southern African Development Community Accreditation Service

Plot 50369, Unit 3A, Second Floor, Tholo Office Park, Fairgrounds  
Private Bag 00320, Gaborone, Botswana,

Tel: +267 313 2909 / 313 2910 / 318 8644 / 318 8646

Mobile: +267 7125 0042, Fax: +267 313 2922

Email: [info@sadcas.org](mailto:info@sadcas.org)

Website: [www.sadcas.org](http://www.sadcas.org)

Donner confiance, assurer la compétence

